

Caravane	Marque de fabrique E R K A	Type 8 9 0	F. d'homologation No CH 9229 26
----------	-------------------------------	---------------	------------------------------------

Constructeur Identification ERKA SA, Département Camping, 77260 La Ferté sous Jouarre / France  
"890" sur la plaquette du constructeur

Plaquette constr. à l'avant, à droite sur la traverse  
Numéro du châssis à l'avant, en haut sur le timon  
Importateur princ. BLEKO SA, Place de la Gare, 1350 Orbe  
Véhicule homologué 010 Signes fixes dans code du type 890

Châssis  
Nombre d'essieux 1 Nombre de roues 2  
Suspension ressorts hélicoïdaux Direction -  
Frein de service mécanique, par inertie, à expansion interne, sur les 2 roues,  
avec câble de sécurité  
Frein d'arrêt mécanique, à expansion interne, sur les 2 roues

Carrosserie		caisson avec tente			Poids	avant	arrière	total
					Poids à vide	15	275	290
Dimensions	int.	ext.			Charge utile ou			
Longueur		2820			Poids de service			
Largeur		1540			Poids total			
Hauteur		1050			Garantie fabrique	150	380	380
Porte à faux	av	av			Dimens. pneus		4.00 - 8	
	ar	ar	1020		Ply / bar		4 / 2,25	
Empattements					Charge		400	
Voie	av	ar	1318		pour V max		100	
Dist. anneau axe	av	ar	1800		Vitesse maximale selon constructeur			80
Distance pivot	-	axe ar			Vitesse maximale selon tenue de route			80

<b>Equipement</b>			<b>Moteur de travail</b>		
Feux rouges		R-S1 (E)	Marque	_____	Type _____
Feux stop		R-S1 (E)	Bruit	_____	à t/min _____
Clignoteurs	av	_____	Silencieux	_____	_____
	ar	2a (E)	Mesure des gaz	_____	_____
Catadioptres	av	I (E)	Déparasitage	_____	_____
	lat.	_____			
	ar	III (E)	<b>Indications pour le permis de circulation</b>		
Feux de gabarit	av	_____	Genre remorque	Caravane	
	lat.	_____	Marque et type	E R K A	890
	ar	_____	FH-No CH	9229 26	
	ar vers l'av	_____	Carrosserie	caisson avec tente	
Eclairage plaque		1/ séparé (importateur)	Poids à vide	_____	Charge utile _____
Cale		_____	Poids de service	_____	Poids total s. bulletin de pesage

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

Des bavettes sont obligatoires.

A noter dans le permis de circulation:

- Ne doit pas être utilisé pour le transport de choses.

Lieu et date de l'homologation Bellach, 30.11.77

Homologation fédérale des types de véhicules